

<https://enseignants.se-unsas.org/Premier-pas-vers-l-egalite-indemnitare-entre-PsyEN-EDO-et-EDA>



Premier pas vers l'égalité indemnitaire entre PsyEN EDO et EDA

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mercredi 10 novembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lors de la création du corps des PsyEN, le ministère s'était engagé à rapprocher les indemnités des PsyEN EDO de celles des PsyEN EDA. Il aura fallu attendre plus de 4 ans pour qu'enfin cet engagement commence à se traduire dans les faits.

Augmentation de 55 % de l'indemnité des PsyEN EDO

Le texte faisant évoluer le montant de l'indemnité des PsyEN EDO de 767,10 € à 1192,80 € bruts a été examiné hier en Comité technique ministériel. Cette augmentation traduit concrètement à partir du 1er janvier 2022 un engagement pris sous le précédent quinquennat et toujours repoussé aux calendes grecques.

Le SE-Unsa avait rappelé cet engagement lors du *Grenelle* et arraché lors des derniers échanges un engagement du ministère à amorcer le rattrapage dès 2022. C'est enfin chose faite.

Un chantier à poursuivre

Pour les psychologues de l'Éducation nationale, la décision d'une augmentation de 55 % du montant actuel de l'indemnité des PsyEN EDO est une évolution substantielle qui va dans le sens du rattrapage porté par le SE-Unsa. C'est une étape importante qui vient d'être franchie, mais nous sommes encore loin de la convergence avec l'indemnité des EDA (2 044,19 €).

D'autres sujets sans réponse

Certaines des revendications que portent le SE-Unsa sont pourtant restées sans réponse de la part du ministère :

- le rapprochement des ORS des PsyEN EDO de celles des PsyEN EDA ;
- LA création de passerelle afin de permettre aux PsyEN de passer d'une spécialité à l'autre ;
- la demande qu'une formation continue adaptée aux besoins spécifiques du corps soit mise en œuvre par l'employeur.

Sur ces sujets, le SE-Unsa reste mobilisé.